

- **1/ un aperçu historique sur les troubles d'apprentissage**

- Il y a toujours eu des personnes qui avaient des troubles d'apprentissage. Mais, à l'époque où la plupart des gens ne savaient ni lire ni écrire, ce n'était pas un problème. Les gens pouvaient alors gagner leur vie sans trop de difficulté, puisque la majorité travaillait dans les champs, chose qui ne demande pas des performances scolaires.
- C'est avec la révolution industrielle que le problème des troubles d'apprentissage commençait à se poser. En effet, des usines sont ouvertes, et les gens ont quitté les campagnes pour aller travailler dans les villes. Alors, beaucoup d'écoles se sont ouvertes, et les enfants commençaient à les fréquenter massivement. On s'est rendu compte qu'il y avait des enfants intelligents, qui ne vivaient pas de situations difficiles qui auraient pu retarder leur apprentissage, malgré, ils n'arrivaient pas à apprendre à lire, à écrire, ou à calculer.
- Au départ, on a cru que c'est lié aux problèmes psychologiques qu'on ne comprenait pas, mais avec l'apparition des neurosciences, on s'est rendu compte qu'il s'agit d'un dysfonctionnement cérébral.

- En France, le problème des difficultés d'apprentissage a commencé de se poser à la fin du XIXe siècle , à la suite de l'instauration de la scolarité obligatoire, et du constat que des enfants se trouvaient plus ou moins rapidement incapables d'effectuer les mêmes acquisitions scolaires que les autres. En 1904, la commission Bourgeois charge A. Binet, psychologue et T. Simon, médecin, de contribuer à résoudre le problème des enfants dits « retardés mentaux ». Ce qui a contribué à la naissance des établissements spécialisés (Wallet J. W. & Sarri V., 2010).
- Aux États-Unis, la question a commencé à se poser avec l'introduction par Samuel Kirk en 1963 du concept de « trouble des apprentissages ». La notion impliquait que certains élèves, tout en bénéficiant d'un développement intellectuel normal, présentaient un handicap de nature neurologique, qui les empêchait d'acquérir les compétences académiques attendues sur la base de leur intelligence. Au début des années 1970 (exactement en 1973), le terme a acquis un statut juridique, dans la mesure où la législation fédérale aux États-Unis a reconnu le concept et a ouvert des droits aux enfants présentant ce diagnostic (Waber D. P., traduction de Perret P. 2016).

- Au Canada, ce n'est que dans les années soixante qu'on a commencé à s'intéresser aux troubles d'apprentissage, avec la naissance de l'association Canadienne des troubles d'apprentissage.
- En Algérie, la formation des orthophonistes, neuropsychologues et psychologues, prend en considération les troubles d'apprentissage, mais la législation algérienne ne reconnaît pas officiellement ces troubles, et ne contenant pas des lois qui régissent les droits de ces enfants. Chose qui forme obstacle dans le diagnostic, la prise en charge et la scolarisation de ces sujets.

- **2/ définitions de troubles d'apprentissage**
- Le terme « learning disability » est employé au Canada et aux Etats-Unis depuis 1963 pour identifier un groupe d'enfants (et récemment d'adultes) d'intelligence presque moyenne, moyenne, ou supérieure à la moyenne, et présentant des difficultés d'apprentissage ou de comportement associées à des perturbations du fonctionnement du système nerveux central (Wiener J., Harris P. J., 1993).
- **la définition de Kirk:** Kirk, le père du terme « troubles d'apprentissage », fut évidemment le premier à proposer une définition, qui est devenue en quelque sorte la matrice de la majorité des définitions en usage à ce jour. Il définit ces troubles comme : « Un retard, un trouble ou un délai de développement dans l'un ou plusieurs des processus du langage, de la lecture, de la prononciation, de l'écriture ou du calcul résultant d'un possible dysfonctionnement cérébral et non d'un retard mental, d'une privation sensorielle ou de facteurs culturels ou pédagogiques » (in Tremblay P., 2010).
- **La définition de l'association Canadienne des troubles d'apprentissage:** Le terme « troubles d'apprentissage » est un terme générique désignant un ensemble hétérogène de troubles causés par un dysfonctionnement (détecté ou non) du système nerveux central. Ces problèmes peuvent se manifester par des retards dans le premier développement et/ou des difficultés aux niveaux de la concentration, de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe, du calcul, de la sociabilité et de la maturité affective (in Wiener J., Harris P. J., 1993).

- En effet, les troubles de l'apprentissage sont des pathologies qui entraînent une discordance entre le niveau potentiel de l'enfant, et ses performances scolaires réelles.
- Les troubles de l'apprentissage comportent les déficiences ou les difficultés de concentration ou d'attention, de développement du langage et de traitement des informations visuelles et auditives.
- Le diagnostic comporte des évaluations cognitives, éducatives, de la parole, du langage, ainsi que des bilans médicaux et psychologiques.
- Le traitement repose principalement sur une prise en charge éducative et, parfois, sur une thérapie médicale, comportementale et psychologique.

- 3/ les troubles d'apprentissage spécifiques:

- Les troubles d'apprentissage peuvent être qualifiés de spécifiques ou de non spécifiques. Ils ne sont pas spécifiques quand ils apparaissent chez des enfants qui présentent des retards de développement dus à des déficiences intellectuelles ou à des troubles psychopathologiques sévères. Ils sont spécifiques lorsqu'ils apparaissent chez des enfants qui ne présentent ni déficience intellectuelle, ni problèmes psychopathologiques. Les troubles d'apprentissage spécifiques affectent la capacité à:
 - Comprendre ou utiliser le langage oral
 - Comprendre ou utiliser le langage écrit
 - Effectuer des calculs mathématiques
 - Coordonner ses mouvements
 - Focaliser son attention sur une tâche
- Ces handicaps comportent des problèmes en lecture, mathématiques, orthographe, expression écrite ou écriture, compréhension ou utilisation du langage verbal et non verbal